

L'an deux mille quinze, le 21 décembre le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, président.
(seconde réunion suite à absence de quorum lors de la première)

Présents :

Xavier FORTINON, Virginie BERNAT, Roselyne LACOUTURE, Jean-Paul BERNIER, Marie-Pierre SENLECQUE.

Absents excusés : Mathieu ARA, Marion BERGINIAT, Daniel BOURDENX, Stéphane BRETHERS, Eric CANTON, Jean-Claude DEYRES, Dominique DEGOS, Guy DUCASSE, Henri EMMANUELLI, Christian FILHASTRE, Nathalie FRITZ, Pierre FROUSTEY, Jean-Luc GUERLOT, Pascal REY, Soraya SOUGNEZ, Martine TAPIN, Magali VALIORGUE.

Date de convocation : 15 décembre 2015

Secrétaire de séance : Xavier FORTINON

Présents : 5 ; votants : 5

Pour : 5

Rappel

1. Ouverture du débat d'orientation budgétaire
2. Nouvelles participations
3. Personnel ALPI
4. Nouveaux adhérents
5. Signature du marché portant sur un logiciel de gestion des cimetières
6. Mise à jour de l'inventaire matériel alpi
7. Questions diverses :
 - a. Marchés publics/procédure adaptée
 - b. Télétravail
 - c. Nouveau service Hotline
 - d. Filtrage de contenu/charte informatique

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour présenté

**DÉLIBÉRATION N°01
OUVERTURE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire engagé sur la base du document de synthèse ci-annexé.

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°02
NOUVELLES PARTICIPATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De prendre acte des nouvelles participations pour les adhérents

De prendre acte des nouvelles participations pour les associations

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet

Modification participations Correspondant informatique et Libertés (CIL)

Structures (seuil des 51 agents ayant accès à un traitement – désignation partielle)

- 3000 euros la première année et 1500 euros les années suivantes

Assistance de logiciels libres destinés à la création de sites internet

	1^{ère} Année WEBPUBLIC40	Années suivantes
MAIRIES		
jusqu'à 199 habitants	100 €	50 €
Entre 200 et 499 h	150 €	100 €
Entre 500 et 699 h	200 €	150 €
Entre 700 et 999 h	400 €	350 €
Entre 1000 et 1499 h	550 €	500 €
Entre 1500 et 1999 h	650 €	600 €
Entre 2000 et 2999 h	800 €	700 €
Entre 3000 et 4999 h	1 000 €	900 €
Entre 5000 et 7999 h	1 500 €	1 000 €
Entre 8000 et 9999 h	1 800 €	1 300 €
10000 h et plus	2 000 €	1 500 €
COLLEGES - LYCEES	500 €	250 €

PARTICIPATIONS POLE ASSISTANCE – SERVICE LOGICIELS

- **Droits d'utilisation et assistance du logiciel de gestion des cimetières**

MAIRIES	Participation 1ère année	Assistance années suivantes	REPRISE DES DONNEES		
			PAP par 1/2 journée	Nombre de 1/2 jours	Total reprise
jusqu'à 199 habitants	570 €	105 €	50	4	200
Entre 200 et 499 h	700 €	130 €	70	4	280
Entre 500 et 699 h	920 €	140 €	90	4	360
Entre 700 et 999 h	1 000 €	170 €	100	4	400
Entre 1 000 et 1 499 h	1 400 €	270 €	120	4	480
Entre 1 500 et 1 999 h	1 500 €	370 €	140	4	560
Entre 2 000 et 2 999 h	1 700 €	530 €	160	4	640
Entre 3 000 et 3499 h	1 800 €	550 €	190	4	760
Entre 3500 et 4999 h	1 900 €	580 €	200	4	800
Entre 5 000 et 7 999 h	2 500 €	740 €	220	4	880
Entre 8 000 et 9 999 h	3 000 €	790 €	250	4	1000
Entre 10 000 h et 19999	4 000 €	840 €	280	4	1120
Egal ou supérieur à 20 000 h	6 000 €	1 050 €	300	4	1200

- **Participations pour location longue durée (4 ans) pour les adhérents**

- o Ecran plat + PC
- o Ordinateur « Tout en un »
- o Ordinateur portable
- o Sécurité
- o Vidéoprojecteur

1. ECRAN PLAT + PC pour une durée de 4 ans	
Ecran 22 pouces PC i 3	Location par an/euros 280
Ecran 22 pouces PC i5	Location par an/euros 310

2. TOUT EN UN pour une durée de 4 ans	
Tout en 1 - i5 - 23 pouces	Location par an/euros 360

3. PORTABLE pour une durée de 4 ans	
Portable 15,6 p i3	Location par an/euros 300
Portable 15,6 p i5	Location par an/euros 350

Pack office sur 4 ans

PACK OFFICE SUR 4 ANS	Location par an/euros
Publisher	30
Office standard	70
Office Pro	120

Pack office Educ sur 4 ans

PACK OFFICE SUR 4 ANS	Location par an/euros
Publisher	6
Office standard	20
Office Pro	25

- **Participations pour location SECURITE**

SECURITE INITIALE pour une durée de 4 ans	Location par an/euros
Dell sonic wall SOHO dont 2 ans de MAJ comprises Installation et configuration matériel de sécurité Forfait maintenance	240

SECURITE COMPLETE pour une durée de 4 ans	Location par an/euros
Dell sonic wall SOHO dont 2 ans de MAJ comprises Switch DELL 8 ports X1008 P Borne WIFI Alcatel IAP 205 Installation et configuration matériel de sécurité Forfait maintenance	430

- **Participations pour location Vidéoprojecteur pour une durée de 4 ans**

Référence	Location par an/euros
Vidéoprojecteur basique EPSON EB- W29 Garantie 4 ans Forfait diagnostic panne sur 4 ans	210

Référence	Location par an/euros
Vidéoprojecteur focale courte EB 535-W Garantie 4 ans Forfait diagnostic panne sur 4 ans	320

Référence	Location par an/euros
Vidéoprojecteur focale courte accroché EB- 595 WI stylet Garantie 4 ans Installation paramétrage et installation des baguettes Forfait diagnostic panne sur 4 ans	480

Référence	Location par an/euros
Vidéoprojecteur focale courte accroché EB- 595 WI tactile Garantie 4 ans Installation paramétrage et installation des baguettes Forfait diagnostic panne sur 4 ans	580

- **Hébergement de serveurs de sauvegarde**

Deux nouvelles participations concernant l'hébergement avec services associés sur la plateforme virtuelle de l'ALPI

Capacités	Titulaires d'un contrat de maintenance matériel	Non titulaires d'un contrat de maintenance matériels
De 700 go à 999 go	9100 euros	11 500 euros
De 1 To à 1.4 To	9800 euros	13 000 euros

- **Participation pour Plan d'Accompagnement Technique (PAT)**

Mise en place de participations à l'heure ou à la ½ journée pour l'ensemble des prestations du service matériel relatives à des installations et des réparations diverses

- 1 heure : 70 euros
- ½ journée : 250 euros

Elle remplace les participations pour assistance et installations diverses hormis :

- La mise en place d'un pare-feu et filtrage des connexions internet IP-COP + mise à jour pendant 4 ans
- Les services exceptionnels et « spécial grand site »
- Les participations « autres participations »

- **Autres participations**

Mise en place d'un client vpn ssl : 50 euros par an et par utilisateur

Administration d'un pare-feu (règles de filtrage, mise à jour, surveillance et supervision) : 200 euros

NON-ADHERENTS

Prestations de l'ALPI proposées aux structures analogues, en France.

- Mise à disposition de boîtes à lettres ZIMBRA : 10 € par boîte
- Logiciel Espaces Numériques de Travail : 6000 €

**DÉLIBÉRATION N°03_01
AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN AGENT EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'agent en Contrat D'accompagnement dans l'Emploi à 35 heures.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°03_02
CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De créer 1 poste d'Adjoint Technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 28 janvier 2016 avec pour fonction : Aide au développement des logiciels libres, participation au déploiement de logiciels destinés aux adhérents : ENT, Webpublic40, Messagerie.

De modifier le tableau des effectifs de l'ALPI en ajoutant le poste.

La rémunération et la durée de carrière de l'agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur concernant de grade.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°03_03
MISE EN PLACE DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver l'organigramme des services de l'ALPI, ci-joint, présenté au Comité Technique du CDG lors du 03 décembre 2015.

De s'appuyer, pour la mise en œuvre de ce dispositif, sur le compte rendu d'entretien type élaboré par le CDG comprenant des critères d'évaluation pré-définis, et déjà validé en Comité Technique.

D'évaluer tous les agents de l'ALPI quel que soit leur statut (agents titulaires, en contrats de droit public et en contrats de droit privé)

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°03_04
REVALORISATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De revaloriser le financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la santé et prévoyance.

De fixer le montant mensuel de la participation à 15 euros brut par agent pour le contrat Prévoyance.

De fixer le montant mensuel de la participation à 18 euros brut par agent pour le contrat Santé.

Cette participation sera versée :

- à tous les agents employés par la collectivité quel que soit leur statut (fonctionnaires et agents non titulaires de droit public et de droit privé) qui souscrivent à un contrat labellisé.
- directement aux agents.
- aux agents à temps non complet au prorata de leur temps de travail.

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°03_05
GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis à l'ALPI dans les conditions prévus ci-dessus.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°04
NOUVEAUX ADHERENTS/RESILIATION**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De valider la nouvelle adhésion qui entrera en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif.

De valider la résiliation d'adhésion.

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
CCAS de Tarnos	X		X	
Résiliation : GIP-ADT Pays Adour Chalosse Tursan (dissous 21/09/2015)				

Désignation des représentants :

CCAS de Soustons : représentant titulaire : Pierrette FONTENAS ; représentant suppléant : Alain COUTIER

**DÉLIBÉRATION N°05
VALIDATION TITULAIRE MARCHÉ LOGICIEL DE CIMETIERES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver le marché à venir avec la société LOGITUD SOLUTIONS, 53 rue Victor Schoelcher, 68200 MULHOUSE pour un montant estimatif total sur 6 ans de 122 971,36 euros HT.

Le marché pourra être renouvelé au-delà des six ans pour une prestation de maintenance.

D'autoriser le Président à signer tout document à cet effet ainsi que d'éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION N°06
MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'entériner la liste des matériels informatiques, logiciels et « immobilisations » ci-jointe qui sont hors d'usage du fait leur vétusté.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°07
EXPERIMENTATION DU TELETRAVAIL**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver la mise en œuvre de l'expérimentation du télétravail pour les agents de l'ALPI dans les conditions définies dans le règlement ci-joint.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

DÉLIBÉRATION N°08 CHARTRE INFORMATIQUE/FILTRAGE DE CONTENU

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'adopter la nouvelle charte informatique de l'ALPI intégrant le filtrage de contenu de site internet.

Les documents seront communiqués à chaque agent de l'ALPI.

D'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES

Pour information :

- **Marché de maintenance ARCHILAND :**

Le marché concernant portant sur la mise en place de la plate-forme d'archivage électronique prend fin en avril 2016.

Une consultation va être lancée ayant pour objet : la maintenance de la plateforme d'archivage électronique ARCHILAND et de tous ses composants : gestion électronique des documents, parapheur électronique et la gestion des archives intermédiaires dans la plateforme as@lae.

- **Marché risques statutaires**

Le marché portant sur le risque statutaire a été signé avec la « CNP assurances » et débutera le 01 janvier 2016.

- **Nouveau service HOTLINE**

L'ALPI souhaite réorganiser la gestion des appels et des incidents des adhérents en créant un service dédié à la Hotline.

Le but étant de mieux clarifier les demandes d'intervention, de renseignements, pour une prise en charge plus efficace afin de réduire le nombre d'appels des adhérents.

La secrétaire de la hotline saisira l'appel dans la base de gestion des incidents (ISILOG) et hiérarchisera les demandes d'intervention.

Deux niveaux de hotline ont été définis : Hotline niveau 1 et Hotline niveau 2 avec des temps de traitement défini pour chaque niveau.

Le niveau HL1 sera composé de :

- 2 agents du pôle assistance logiciel
- 1 agent du pôle assistance matériel
- 1 agent du pôle e-administration
- 1 secrétaire
- D'autres agents en renfort pourront rejoindre le niveau HL1 en cas de besoin

Le niveau HL2 sera composé des agents compétents pour répondre à des incidents bloquants nécessitant l'intervention soit de l'éditeur soit d'un déplacement sur site.

L'entrée en vigueur du service Hotline se fera à compter du 01 janvier 2016 avec une phase d'expérimentation de 3 mois.

Séance levée à 19 heures

**Le président de l'ALPI
Xavier FORTINON**